



BULLETIN D'INFORMATION 2019 - N° 13 du 13/06/2019

Courrier CS3D destiné à vos clients pour expliquer la réglementation « appâtage permanent »

Vous trouverez ci-joint un courrier CS3D « type », rédigé par notre commission réglementaire et destiné à vos clients, si vous souhaitez l'utiliser bien évidemment.

Ce document explicatif de la réglementation « appâtage permanent » est également mis à votre disposition sur le site de la CS3D <http://www.cs3d.info/publications/bulletins-dinformation/bdi-2019/>

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info